

CONSEIL MUNICIPAL DE LIVRY

Compte-rendu - Séance du Jeudi 16 février 2023

L'an deux-mil-vingt-trois, le seize du mois de février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le deux février deux-mil-vingt-trois, s'est réuni, à la mairie sous la présidence d'Adrien AUFÈVRE, Maire.

Membres présents :

- BOUCHARD Gilles, 1^{er} adjoint
- BOULET Sylvie, 2^{ème} adjoint
- BARLE Fabrice, 3^{ème} adjoint
- CHAFFAUD Claudine, conseillère municipale
- ELSENER Éric, conseiller municipal
- FIEVET Françoise, conseillère municipale
- GAGET Cyril, conseiller municipal
- HÉRAULT Sandrine, conseillère municipale
- PARÉ Anne-Lise, conseillère municipale
- PIFFAULT David, conseiller municipal
- VALIGNAT Philippe, conseiller municipal

Absents :

MARIEN Olivier, conseiller municipal

LÉGARÉ Yoan, conseiller municipal

Secrétaire de séance: Sylvie BOULET

Ouverture de séance : 19h10

APPROBATION à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du mardi 6 décembre 2022,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :
Approbation du Compte administratif et compte de Gestion 2022 pour les budgets Commune, Eau, Assainissement et Affectation des résultats ; Fongibilité des Crédits ; Attribution de compensation CCNB ; Motions du Département ; Agent vacataire pour la relève des compteurs.

2023-02-01- Projet Photovoltaïques AEDES (La Baravelle)

Monsieur le Maire rappelle que ce projet avait déjà été présenté en 2013 aux élus.
Une société avait démarché les propriétaires fonciers des parcelles concernées.

Il informe le Conseil qu'une réunion à la DDT de Nevers a eu lieu concernant la présentation de ce projet par les investisseurs. Au titre d' élu, Fabrice Barle a été invité par la DDT.

Les porteurs de projet ont présenté le site et ont déclaré que le conseil municipal était favorable et les riverains concertés (projet sur 15 hectares avec 4 à 5 hectares de panneaux photovoltaïques)

Fabrice Barle leur a confirmé que le conseil actuel n'était pas au courant de l'avancée du projet, ni le GAEC Baravelle, ni les riverains.

Suite à cette réunion la mairie a adressé un courrier au directeur adjoint de la DDT.

(Lecture du courrier par Fabrice Barle)

Fabrice Barle se dit contre ce projet car aucune concertation n'a été menée, que c'est une zone ZNIEFF et que la carrière pourrait impacter le projet.

Après compte rendu de cette réunion Monsieur le Maire souhaite que le conseil municipal se positionne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité est contre le projet de la société AEDES,

DÉCIDE :

- **De ne pas être favorable à la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le secteur de la Baravelle (carrière Kaolin), sur les parcelles concernées :**
- **ZS 4, ZS 7 ZS 8, ZS 9, ZS 10, C 10 , C 11, C 12, C 90, C 104, C 397**
(superficie de 29.34 hectares)

2023-02-02- Location bâtiments Communaux La Bayolle

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de la société « Canoé en Terre d'Allier » pour l'accueil de son activité commerciale et son installation dans les bâtiments appartenant à la commune et situés à la Bayolle.

Fabrice Barle a rencontré Pierre LECLERC, responsable de la société.

Actuellement l'activité est située au Veudre sur un terrain avec un local non déclaré et sécurisé et sans possibilité de travaux (M. Leclerc a eu un problème de vandalisme)

Monsieur le Maire propose de louer les bâtiments de la Bayolle, en signant un contrat de bail commercial précaire d'un an pour un loyer de 250 € par mois, sans travaux de la part de la commune ; les terrains au bord d'Allier ne seront pas loués, seul un droit de passage sera accordé.

Après le délai d'un an passé, la possibilité de réviser le loyer.

Proposition de M. Leclerc pour des activités tournées vers le tourisme (location vélo) et la restauration rapide en supplément de l'activité Canoë.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité *Pour*,

DÉCIDE de louer les bâtiments de la Bayolle en l'état :

- **Bail précaire d'une durée d'un an, (rédaction du bail commercial précaire par un notaire avec les frais d'acte notarié à la charge des 2 parties pour moitié chacune)**
- **Loyer 250 € mensuel**
- **Pas de prévision de travaux réalisés par la commune, seulement mise en place d'un compteur EAU et EDF.**
- **Droit de passage sur les terrains appartenant à la commune en bordure d'Allier**

2023-02-03- M57 : fongibilité des crédits

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception d'un mail provenant du Conseiller aux décideurs locaux Sud Nièvre du SGC Nevers expliquant que dans le cadre de la préparation budgétaire 2023 et de la mise en œuvre de la M57, l'application de la fongibilité des crédits est un point qui doit être abordé en Conseil municipal à l'occasion de chaque budget annuel.

Monsieur Bouchard explique que l'instruction comptable et budgétaire M14 prévoyait le vote de crédits de dépenses imprévues dans chacune des sections aux chapitres 020 et 022. Ces chapitres spécifiques disparaissent avec l'instruction comptable et budgétaire M57.

Néanmoins celle-ci permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Et plus précisément, l'article L. 5217-10-6 du CGCT exprime en ces termes cette disposition: "*Dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, le conseil de la métropole peut déléguer à son président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.*"

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 2 voix contre et 9 voix pour

DÉCIDE :

- **De déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections**

2023-02-04- Recrutement d'un agent vacataire

Monsieur le Maire propose comme l'année précédente, le recrutement d'un agent vacataire pour effectuer le relevé des compteurs d'eau de l'ensemble des habitations de la commune. (Le vacataire est un agent engagé pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés).

Monsieur le Maire propose la candidature de M. Lasseux qui avait déjà réalisé cette mission en 2022.

Un contrat d'engagement à durée déterminée pour cette mission spécifique d'une durée d'un mois à compter du 1^{er} avril jusqu'au 30 avril 2023 sera proposé.

La rémunération sera établie sur la base brut de 1.72€ par habitant et 1.13€ par compteur.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, Pour :

- **DECIDE** à compter du 1^{er} avril 2023, le recrutement d'un agent vacataire, dans les conditions suivantes :
 - Contenu du poste : Relève des compteurs d'eau de l'ensemble des habitations de Livry
 - Contrat à durée déterminée du 1^{er} au 30 avril 2023
 - Lieu d'exercice : l'ensemble du territoire communal
 - Rémunération brute : 1.72€/ habitant et 1.13€/compteur

2023-02-05- Recrutement d'un agent saisonnier

Monsieur le Maire propose le recrutement d'un agent saisonnier pour effectuer des travaux de peinture sur l'ensemble des bâtiments communaux (porte Eglise, volets mairie, volets école etc...)

Il sera proposé un contrat à durée déterminée pour cette mission spécifique d'une durée d'un mois signé avant l'été 2023.

La rémunération sera établie sur la base du grade d'adjoint technique C1 - échelon 1 (IB 367 / IM 340)

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, Pour :

- **APPROUVE** le recrutement d'un agent saisonnier en CCD, dans les conditions suivantes :
 - Contenu du poste : travaux de peinture
 - Contrat à durée déterminée 1 mois (avant fin juin 2023)
 - Lieu d'exercice : Livry

Monsieur le Maire demande aux conseillers de diffuser l'information et d'indiquer aux personnes intéressées par ce poste de bien vouloir déposer leur CV et lettre de motivation à la mairie.

2023-02-06- CCNB Attribution de compensation

Monsieur le Maire rappelle que la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais est chargée d'évaluer le coût des charges transférées par les Communes à chaque transfert de compétence à la Communauté de Communes. Gilles Bouchard précise que cela concerne : l'Espace petite enfance, voirie intercommunale, taxe professionnelle + une partie du centre social pour la garderie des petits. Sur les 9 communes de la CCNB : 5 communes perçoivent de l'argent alors que 4 communes en reversent

La délibération de la CCNB fixant les attributions de compensation définitives pour 2022 a été votée le 13/12/2022. Elles sont identiques aux attributions de compensations provisoires qui ont été votées en début d'année.

Les conseils municipaux ont 3 mois pour délibérer sur cette fixation libre de leurs attributions de compensation (**jusqu'au 14 mars 2023**).

Le montant à reverser pour la commune de Livry est de 7 981€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, Pour :

- **APPROUVE le montant définitif des attributions de compensation pour 2022.**

20h05 arrivée de Cyril GAGET

2023-02-10 – Budget Commune / Approbation du compte administratif et Compte de Gestion exercice 2022

Gilles Bouchard, 1^{er} Adjoint, présente le compte administratif du budget de la commune; exercice 2022.

Le Compte Administratif 2022 de la Commune de LIVRY est conforme au Compte de Gestion 2022 transmis par le SGC de Nevers.

Après examen des documents et éléments exposés,

- Les résultats dégagés par le Compte Administratif 2022 sont les suivants :

COMMUNE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	237 406.54 €	655 396.70 €
RECETTES	473 639.91 €	553 999.32 €
Résultat de L'exercice	Excédent : 236 233.37 €	Excédent : 101 397.38 €

- Après s'être fait présenter le compte administratif et avoir délibéré ;
- Le Conseil municipal VOTE à l'unanimité et ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2023-02-11 – Budget EAU / Approbation du compte administratif et Compte de Gestion exercice 2022

Gilles Bouchard, 1^{er} Adjoint, présente le compte administratif du budget Annexe Eau ; exercice 2022.

Le Compte Administratif 2022 de la Commune de LIVRY est conforme au Compte de Gestion 2022 transmis par le SGC de Nevers.

Après examen des documents et éléments exposés,

- Les résultats dégagés par le Compte Administratif 2022 sont les suivants :

EAU	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	5 504.71 €	99 534.27 €
RECETTES	11 765.60 €	114 270.64 €
Résultat de L'exercice	Excédent : 6 260.89 €	Déficit : 14 736.37 €

- Après s'être fait présenter le compte administratif et avoir délibéré ;
- Le Conseil municipal VOTE à l'unanimité et ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2023-02-12 – Budget ASSAINISSEMENT / Approbation du compte administratif et Compte de Gestion exercice 2022

Gilles Bouchard, 1^{er} Adjoint, présente le compte administratif du budget Annexe Assainissement ; exercice 2022.

Le Compte Administratif 2022 de la Commune de LIVRY est conforme au Compte de Gestion 2022 transmis par le SGC de Nevers.

Après examen des documents et éléments exposés,

- Les résultats dégagés par le Compte Administratif 2022 sont les suivants :

ASSAINISSEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	10547.58 €	26 118.10 €
RECETTES	17 467.42 €	26 170.56 €
Résultat de L'exercice	Excédent : 6 919.84 €	Excédent : 52.46 €

- Après s'être fait présenter le compte administratif et avoir délibéré ;
- Le Conseil municipal VOTE à l'unanimité et ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2023-02-07 – Budget principal / Affectation des Résultats 2022

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat de Clôture 2021	Montant affecté à la section d'investissement 2022	Résultat de l'exercice 2022	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVESTISSEMENT	- 18 496.31€	-	236 233.37 €	217 737.06 €
FONCTIONNEMENT	270 752.24 €	18 496.31	101 397.38 €	353 653.31 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit).

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2022	337 630.75 €
-------------------------------------------------	--------------

2023-02-08 – Budget EAU / Affectation des Résultats 2022

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat de Clôture 2021	Montant affecté à la section d'investissement 2022	Résultat de l'exercice 2022	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVESTISSEMENT	27 347.04 €	-	6 260.89 €	33 607.93 €
FONCTIONNEMENT	78 580.75 €	-	- 14 736.37 €	63 844.38 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit).

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2022	63 844.38 €
-------------------------------------------------	-------------

2023-02-09 – Budget ASSAINISSEMENT / Affectation des Résultats 2022

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat de Clôture 2021	Montant affecté à la section d'investissement 2022	Résultat de l'exercice 2022	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVESTISSEMENT	33 261.72 €	-	6 919.84 €	40 181.56 €
FONCTIONNEMENT	6 451.01 €	-	52.46 €	6 503.47 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit).

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2022	6 503.47 €
-------------------------------------------------	------------

INFORMATIONS DIVERSES

- MOTIONS de DEPARTEMENT :

Suite à la Session du 30 janvier 2023, 6 motions ont été présentées et votées à l'unanimité par les élus de l'assemblée départementale :

1. Non aux fermetures de classes et d'écoles. Non aux suppressions de postes d'enseignants
2. Des moyens pour les pompiers !
3. Fonds vert, les collectivités rient jaune et voient rouge
4. Oui à la rénovation, non à l'arrêt total de la ligne Nevers-Dijon !
5. Notre santé en danger
6. Les enjeux de la disparition du timbre rouge.

M. BAZIN a sollicité Mme Élisabeth Borne, Première ministre, sur ces sujets afin d'enjoindre l'État à prendre ses responsabilités face à ces défaillances.



Le Maire demande à l'assemblée si elle souhaite délibérer sur ces motions.

Les élus demandent l'envoi des descriptifs de chacune des motions afin d'en débattre au prochain conseil municipal.

- **CASIERS BOULANGERIE :**

Le 22 février prochain à 18h30, les producteurs locaux sont invités à participer à une réunion à la salle des fêtes concernant la future épicerie automatique, les élus de Livry sont également invités.

Au préalable la commission finance s'était rassemblée et a fixé le loyer mensuel de la Boulangerie à 500 €. Pour les casiers le tarif discuté était de 1€/mois le casier sec et 2€/mois le réfrigéré avec un pourcentage à définir sur le chiffre d'affaire évalué entre 10% et 15% ; ces chiffres n'étant pas figés.

A prévoir les frais de gestion de la société Casiers Français. (Exemple de marge pour le dépôt chez « secret paysan » est de 40 %)

Les travaux avancent très bien : l'extension est terminée et la couverture posée. Les travaux du gros-œuvre sont à 80% réalisés.

- **PROJETS 2023 :**

Les élus sont invités à donner leurs idées pour des projets éventuels sur l'année 2023

En sachant que les priorités seront :

- Les travaux du Lavoir de Rioussé

- Le changement du Broyeur d'accotement qui a 18 ans (estimation d'un neuf 11 000€)

- **LOGEMENT COMMUNAL Bas de Rioussé :** Le Locataire a quitté le logement le 7 février, deux dossiers ont été déposés à l'agence Century 21 en charge de la recherche de locataire. Le dossier de la famille DELOIR a été accepté.

- **BULLETTIN MUNICIPAL 2022 :** le bulletin est prêt, il ne reste plus que quelques modifications. Distribution prévue dernière semaine de février ou première de mars. Un mail aux élus sera envoyé pour prévoir la distribution dans chaque hameau.

- **CCAS : prochain conseil prévu le 21 février**

Philippe Valignat demande :

- *Pourquoi l'obus du monument aux morts est tombé. Monsieur le maire lui explique qu'un bus de la société transport scolaire l'a heurté en manœuvrant.*
- *Il précise qu'il faudra retirer les cartons de sacs poubelles du couloir donnant à l'agence postale, cet espace étant réservé à l'accessibilité des personnes handicapés.*
- *Il apprécie les nouveaux aménagements du bureau d'entrée de la mairie.*

Monsieur Trechot prend la parole pour avertir qu'une prairie sur les bords d'Allier, située en zone Natura 2000 a été retournée, par une personne qui n'est plus exploitant.

Séance Levée à 20h42

La séance est clôturée par la signature des élus présents.

Le Maire, Adrien AUFEVRE

La secrétaire de séance, Sylvie BOULET

LES ADJOINTS		
Fabrice BARLE	Gilles BOUCHARD	Sylvie BOULET
LES CONSEILLERS MUNICIPAUX		
Claudine CHAFFAUD	Éric ELSENER	Françoise FIEVET
Cyril GAGET	Sandrine HERAULT	Yoan LÉGARÉ
		<i>Absent</i>
Olivier MARIEN	Anne-Lise PARÉ	David PIFFAULT
<i>Absent</i>		
Philippe VALIGNAT		

